

POSTULAT

Auteur CVPO, par Urs JUON, Aron PFAMMATTER, Rainer STUDER et Daniel GARBELY
Objet Concept de mobilité 2040 – mal conçu
Date 12/03/2020
Numéro 2020.03.080

Ce qui se présente fièrement sous le titre de Concept de mobilité 2040 comme une adaptation de l'offre de mobilité du canton du Valais face aux défis du 21^e siècle est en réalité et en vérité un concept grâce auquel le canton cherche à se soustraire à la responsabilité qui est la sienne d'assurer un réseau de transport efficace sur l'ensemble du territoire, tentative lancée en catimini par l'administration sans transiter par le Parlement cantonal. C'est le financement insuffisant pour assurer l'entretien et les investissements dans le réseau des routes cantonales qui est à l'origine de ce concept de mobilité 2040. Le problème requiert des solutions, mais pas de cet ordre. Le concept, tel qu'il a été défini maintenant, prévoit qu'une grande partie des charges relatives à l'entretien et aux investissements soit transférée du canton aux communes, et notamment aux communes de montagnes, mais aussi aux communes de plaine et aux villes. Il est probable que les communes ne pourront pas faire face à de telles charges, et cette pseudo-solution non solidaire se traduira par une nouvelle détérioration de l'état du réseau routier en Valais. Ce concept ne peut être réalisé sans que l'on ait assuré aux communes les moyens nécessaires pour maintenir en bon état les tronçons potentiellement visés par une déclassification et faire en sorte que ces moyens soient renouvelés.

Conclusion

La mise en œuvre du concept de mobilité 2040 implique que les moyens nécessaires à l'entretien et au renouvellement du réseau routier soient mis à la disposition non seulement du canton mais aussi des communes, par exemple via une augmentation de la part cantonale dans la péréquation financière intercommunale ou sous une autre forme efficace et convaincante.